

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Maxtali enterprises Inc.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 25 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	09 mai 2025	
Commentaires : La vérification de développement sociale fut envoyée et est en attente de réception. Lorsque reçue, la preuve sera envoyée à l'inspectrice et la lacune sera corrigée.			
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	09 mai 2025	
Commentaires : Les formulaires de consentement francophones sont noircis à cause de l'imprimante à la section de consentement au guide de parent. Ces parents n'ont pas rempli le consentement du guide de parents et devront remplir un consentement qu'ils ont lu et compris le guide de parents.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	28 avr. 2025	
Commentaires : Des produits toxiques étaient accessibles aux enfants sous un lavabo à l'entrée et ont été déplacés hors de la portée des enfants immédiatement. L'armoire de produits toxiques qui a changé d'endroit récemment est non accessible aux enfants, mais n'est pas barrée sous clé. La serrure sera installée et la lacune sera corrigée.			

Commentaires généraux

-Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

Observations :

-Les enfants avaient terminé de manger leur repas et ont fait des jeux libres. Certains étaient sur les électroniques et d'autres ont fait des sculptures avec des bonbons.

Rappel:

-Il est dans la responsabilité de l'exploitant et des employés d'assurer que le parc utilisé par les enfants n'appartenant pas à l'exploitant est sécuritaire et propre.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2025

Date

original signé par
Candice Parker

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2025

Date